

[Texte]

Mr. Wurts: I would advise you that the pamphlet we sent out is included in the package that we provided to you. You might find that useful to go over.

Mr. Adrien Venne (Director of Tax Policy for Special Sectors, Revenue Canada): We also highlighted it in the "Excise News" that went out to all registrants.

The Chairman: As I mentioned, I think a lot of auctioneers were quite concerned. I think the best way to go is through their associations, because there is such a wide variety. There are people who may have an auctioneer's licence who have an occasional sale. There are others who do it as a full-time occupation. The commissions will range from 1.5% to 2% on livestock, up to 7% perhaps on farm sales or 20% on a consignment sale. You can get one sale where you have a combination of all of those things: new, used, antiques, different types of livestock, cattle, as you have mentioned, horses—I guess unless you're going to eat them or prove you can use them.

The concern was that in all of these sales usually there's an immediate settlement right after the sale. Somebody has to make a decision. Somebody will be standing there with a GST number and the next guy may not have one. I think it was a bit overwhelming for some of them at first, wondering how they were going to handle all these things. I guess the only way that members can feel that these problems have been resolved is if the phone calls stop coming. They certainly have slowed down, if not stopped altogether, at least in my area. I don't know whether other members have had that experience.

Mr. Althouse, do you have any comments?

Mr. Althouse (Mackenzie): Thank you. I've got a number of products that I have some questions on. I wonder if you'd go through the principles that apply for zero rating. For instance, I understand that llamas and alpacas are now zero rated. They were not before. What is the thinking behind making those products zero rated?

Mr. Venne: The principles for zero rating were based on whether it was food or produced wool. Those were the two criteria. Llamas and alpacas were wool-producing animals and therefore they were zero rated. That is what the association and breeders were saying that the purpose of the . . .

• 1555

Mr. Althouse: Okay, that sounds simple enough. What about rabbits? We have meat rabbits, which, the last time I checked, were not zero rated. We have small factories, barns full of meat rabbits. Apparently the cages, the breeding stock, and the feed are not zero rated. Has that been changed now? Are they recognized as being something for food?

[Traduction]

M. Wurts: La brochure que nous avons distribuée figure d'ailleurs dans la documentation que nous vous avons fournie. Elle vous intéressera peut-être.

M. Adrien Venne (directeur de la Politique fiscale des secteurs spéciaux, Revenu Canada): Nous avons également indiqué les changements dans le «Bulletin de l'accise» distribué à tous les inscrits.

Le président: Comme je l'ai dit, je pense que nombre de commissaires-priseurs étaient très mécontents. Je pense que la meilleure façon de procéder, c'est de passer par leurs associations, car ils ont des occupations tellement variées. Certains détenteurs d'une licence de commissaire-priseur n'organisent des ventes aux enchères que de façon épisodique. D'autres en font une occupation à plein temps. Les commissions vont de 1,5 à 2 p. 100 sur le bétail à 7 p. 100 dans le cas de la vente d'une exploitation, et atteignent 20 p. 100 lorsqu'il s'agit de biens meubles. Dans une même vente aux enchères vous pouvez avoir tous ces éléments: des articles neufs et usagés, des antiquités, des troupeaux de divers animaux, du bétail, et même des chevaux—ces derniers seront taxés, à moins que vous puissiez prouver que vous allez les manger ou les mettre au travail.

Le problème c'est que, dans toutes ces ventes aux enchères, les acheteurs doivent régler sur-le-champ. Quelqu'un doit prendre une décision. Quelqu'un aura un numéro de TPS, et le suivant n'en aura pas. Je pense qu'ils ont tous été un peu pris de court, au début, et se demandaient comment ils allaient s'en sortir. Nous ne saurons que ces problèmes seront réglés qu'une fois que nous cesserons de recevoir des appels téléphoniques. Leur rythme s'est ralenti; les appels ont même presque cessé, du moins dans ma région. Je ne sais pas si les autres députés ont fait la même expérience.

Monsieur Althouse, souhaitez-vous intervenir?

M. Althouse (Mackenzie): Je vous remercie. J'ai des questions sur un certain nombre d'articles. J'aimerais que vous nous passiez en revue les principes qui président à la détaxation. Par exemple, je crois savoir que les lamas et alpagas sont maintenant détaxés. Ils ne l'étaient pas auparavant. Quelle en est la raison?

M. Venne: Les principes sont que les bêtes devaient être considérées comme une denrée alimentaire ou produisaient de la laine. Ce sont là les deux critères. Les lamas et alpagas produisent de la laine et ont donc été détaxés. C'est ce que disaient l'association et les éleveurs quant à l'objet . . .

M. Althouse: Très bien. Cela me paraît assez simple. Mais qu'en est-il des lapins? Il y a des lapins de boucherie, et la dernière que j'ai vérifiée ils n'étaient pas détaxés. Le pays compte de nombreux petits éleveurs de lapins de boucherie. Apparemment, les cages, les géniteurs et les aliments ne sont pas détaxés. Cela a-t-il changé? Reconnaît-on qu'il s'agit d'éléments qui interviennent dans la production de produits alimentaires?